

OTTAWA, VILLE BILINGUE, REFLET DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE DE NOTRE PAYS

Même si le Canada a deux langues officielles et cité en exemple dans le monde pour son esprit de tolérance et de respect des minorités, le gouvernement ontarien se bute et ne veut pas reconnaître le statut bilingue de la ville d'Ottawa.

Dans le cadre de la réforme de l'administration locale de la Municipalité régionale d'Ottawa -Carleton, M. Glen S. Shortliffe déposait, en 1999, un rapport auprès du ministre des Affaires municipales et du logement de l'Ontario dans lequel il recommandait de déclarer la nouvelle ville d'Ottawa officiellement bilingue. Pour étoffer ce rapport, je déposais au Sénat, le 16 décembre 1999, une motion proposant *qu'Ottawa, la capitale du Canada, devrait être déclarée officiellement bilingue*. À ma grande satisfaction, cette motion fut adoptée à l'unanimité par le Sénat.

D'autres initiatives parlementaires ont également été mises de l'avant à Queen's Park : M^{me} Claudette Boyer présentait le projet de loi 79 en mai 2000 et M. Jean-Marc Lalonde, le projet de loi 108 en octobre 2001. Malheureusement, ces deux projets de loi sont morts au *Feuilleton*.

Le 9 mai 2001, le Conseil municipal adoptait une politique de bilinguisme réaffirmant son engagement à offrir, à la fois aux résidents et à son personnel, des services bilingues de manière équitable en précisant que cette politique de bilinguisme se fondait largement sur celle de l'ancienne ville d'Ottawa qui était jugée à la fois pratique et flexible dans son approche.

Le 1^{er} février 2003, dans un article paru dans le *Ottawa Sun*, M. McGuinty, chef de l'opposition officielle et du Parti libéral de l'Ontario, appuyait la proposition voulant déclarer Ottawa, ville officiellement bilingue. Dans une lettre qu'il m'adressait le 27 juin 2003, il mentionnait : « Je pense que nous devrions reconnaître formellement le caractère bilingue de la ville d'Ottawa ».

Le 18 juin 2003, je revenais à la charge et je déposais devant le Sénat une résolution proposant d'ajouter à l'article 16, de la *Loi constitutionnelle de 1867*, le paragraphe suivant qui aura pour effet d'entériner l'usage des deux langues officielles du Canada dans notre capitale nationale.

(2) Dans le siège du gouvernement du Canada, le public a droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec le gouvernement de l'Ontario et la ville d'Ottawa ou pour en recevoir les services.

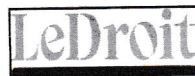
Quelques statistiques concernant l'année 2003

-Les interventions du sénateur Gauthier ont été publiées à 112 reprises dans les différents quotidiens des provinces du Nouveau-Brunswick, du Québec, et principalement de l'Ontario au cours de l'année 2003.

-Parmi ces 112 articles, 105 ont été publiés dans des journaux de l'Ontario. De ce nombre, 48 sont parus dans le journal *Le Droit*, 56 dans *The Ottawa Citizen* et 1 dans le *Ottawa Sun*.

-Dans la province de Québec, cinq articles ont été publiés dans les journaux francophones. (*Le Soleil*, le *Quotidien (Chicoutimi)* et la *Tribune (Sherbrooke)*).

-Dans la province du Nouveau-Brunswick, deux articles sont parus dans *L'Acadie Nouvelle*.



PÉTITION

Une pétition est une requête officielle adressée à une autorité pour affirmer un principe constitutionnel fondamental.

Le droit de présenter une pétition est un droit bien reconnu et fondé sur des précédents et une tradition établie depuis très longtemps.

La pétition que je vous demande de signer et de faire signer par vos parents, ami(e)s et connaissances est rédigée selon les conditions de forme et de contenu. Cette requête prie le Sénat en Parlement réuni de prendre note que la *Loi constitutionnelle de 1867* affirme que la ville d'Ottawa est le siège du gouvernement du Canada. L'article 16 est clair, et je cite:

« Jusqu'à ce qu'il plaise à la Reine d'en ordonner autrement, Ottawa sera le siège du gouvernement du Canada ».

Nous devons être fiers de notre capitale nationale.

Je vous saurais gré d'écrire votre nom et adresse en lettres moulées suivi de votre signature.

Nom

Jean-Robert Gauthier

Signature

Jean-Robert Gauthier

Adresse

Ottawa, Ontario K1A 0A4